

Petit Déjeuner Presse

« L'ARS en action » dans le département de la Moselle

21 Mars 2019

Dossier de presse

Sommaire

Présentation de la Délégation Territoriale de la Moselle	4
Soutenir l'accès aux soins non programmés	5
1. Le centre de soins non programmés de Bitche	5
2. Labélisation du centre de soins non programmés MEDINF	6
Renforcer les soins de proximité et assurer la relève démographique	8
1. Les nouvelles pratiques professionnelles : bilan et actions en cours.....	8
2. Le dispositif de télémédecine de la MSP de Dieuze	10
Politique locale de Santé	12
Les Contrat locaux de Santé (CLS).....	12
Actions du CLS Metz.....	12
Actions du CLS de Thionville	15

Contact presse

Laura PHILIS
Chargée de communication
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Présentation de la Délégation Territoriale de la Moselle

L'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) dispose de délégations territoriales dans chacun des 10 départements de la région. Cette organisation, ancrée dans les territoires, assure une action au plus près des besoins de la population. Ces délégations initient une approche globale et transversale de la santé sur toute la région Grand Est.

Les Agences Régionales de Santé ont été créées, le 1^{er} avril 2010, par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) afin de piloter la santé publique et de réguler l'offre de soins en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social.

L'ARS Grand Est dispose de délégations territoriales dans chacun des 10 départements de la région. Cette organisation ancrée dans les territoires assure une action au plus près des besoins de la population.

La délégation territoriale de Moselle, c'est une équipe de 44 personnes qui propose, de par leurs compétences et leur expérience, une approche globale et transversale de la santé en Moselle.

Son champ d'intervention couvre ainsi tous les domaines de la santé :

- **La prévention et la promotion de la santé** : favoriser l'émergence de nouveaux contrats locaux de santé, promouvoir le sport santé, développer des actions de prévention, à destination de l'ensemble des publics, avec des partenariats forts comme celui en cours de développement avec l'Education Nationale, sensibilisation et promotion d'actions relatives à la santé environnementale ;
- **L'animation territoriale** : soutenir les initiatives des acteurs des territoires (professionnels de santé, élus, réseaux de santé, établissements de soins...) afin favoriser un meilleur accès aux soins, qui suppose notamment de développer les incitations à l'installation des médecins libéraux notamment sur les territoires prioritaires, soutenir le développement d'exercices coordonnés (Maison de Santé Pluriprofessionnelles, Equipes de Soins Primaires, Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), favoriser le développement d'une offre de soins immédiats et non programmés...
- **L'organisation de l'offre de soins en ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales** : construire le dispositif de réponse accompagnée pour tous en lien avec les partenaires au profit des personnes en situation de handicap, développer les outils facilitant le parcours de santé (télémédecine...), favoriser une meilleure coordination entre les différents acteurs de soins et encourager les partenariats entre les différents partenaires...
- **La veille et la sécurité sanitaire** avec la surveillance de la qualité des eaux de baignade, de l'eau destinée à la consommation humaine, de l'air, la lutte contre les habitats insalubres.

Soutenir l'accès aux soins non programmés

En déclinaison du Plan national d'accès aux soins et du projet Ma santé 2022, l'Agence Régionale de Santé, en partenariat avec l'Assurance Maladie et les autres partenaires institutionnels (Conseil Régional, Préfecture, URP, Ordres professionnels...) organise :

- le renforcement de l'offre de soins dans les territoires, avec une présence médicale et soignante accrue (développement de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, Equipes de Soins Primaires...)
- la mise en œuvre de la révolution numérique en santé pour lever les distances (développement de la Télémédecine ...)
- une meilleure organisation des professions de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue (assurer l'installation et la coopération de professionnels dans un contexte de démographie médicale exigeant)

1. Le centre de soins non programmés de Bitche

Le développement des centres de soins non programmés est identifié comme une priorité régionale. L'ARS Grand Est a lancé, en 2018, une mission sur l'accès aux soins urgents et non programmés, au regard d'un contexte sensible, avec des difficultés croissantes au sein des services des urgences, une démographie médicale en tension aux urgences et en ville, une permanence des soins ambulatoire problématique sur certains territoire.

Le fonctionnement du centre de soins immédiat et non programmé de Bitche doit être repensé afin d'être davantage sécurisé en tenant compte des réalités et contraintes environnementales du territoire ainsi que des dispositions réglementaires régissant les possibilités de tarifications de manière à préserver un équilibre médico économique nécessaire au CH de Sarreguemines.

L'ARS Grand Est s'est engagée à labelliser le site de Bitche en centre de soins non programmés, et à apporter son concours financier pour le fonctionnement de ce centre.

Des travaux sont en cours afin d'organiser le fonctionnement de ce centre. Ces travaux permettront à l'ARS de définir d'ici le mois d'avril 2019, le soutien qui sera apporté au CH de Sarreguemines, notamment pour l'accompagner dans cette phase transitoire de changement de tarification.

L'objectif de ce centre est de renforcer la réponse des services d'urgence et de régulation, de développer l'offre de soins non programmés et son articulation avec les offreurs de santé (Professionnels de santé, établissements hospitaliers...).

Il permet d'éviter l'adressage non justifié des personnes aux urgences. Il s'agit de proposer une prise en charge immédiate aux patients qui nécessitent des soins immédiats mais ne relevant pas d'un service d'urgence.

Le centre de soins non programmés de Bitche enregistre près de 6000 passages par an.

Cette dynamique en santé est impulsée par l'ARS en partenariat avec les communautés de communes du territoire et l'hôpital de Sarreguemines.

2. Labélisation du centre de soins non programmés MEDINF

Aujourd'hui, le centre de soins non programmés MEDINF fonctionne en **secteur 2**.

Le Centre MEDINF propose des consultations pour les soins immédiats, et sur rendez-vous pour la médecine générale et les consultations de suivi.

Les soins sont réalisés par un binôme infirmier et médecin. Des partenariats ont été développés avec des laboratoires d'analyse et des cabinets de radiologie et le centre propose également la prise en charge de la douleur, notamment pour les patients qui ont des difficultés à se médicamenter via comprimés.

Le centre réalise près de 15 000 passages par an. La prévision d'activité pour 2018 se chiffrerait à 17 000 passages.

En partenariat avec la clinique de Yutz, l'ARS Grand Est souhaite labelliser ce centre en centre de soins non programmés, et aboutir à un modèle économique viable dans le cadre d'un passage en secteur 1. Cette évolution de secteur vise à favoriser l'accessibilité de ce centre à toute personne et notamment ceux qui ne sont pas en mesure d'assumer un dépassement d'honoraires.

Pour cela, l'ARS a mis au point un modèle de financement des centres de soins non programmés qui a vocation à permettre le financement des surcoûts par rapport à une consultation classique chez le médecin généraliste. L'ARS soutiendra les démarches pour que les centres proposent une tarification de secteur 1, afin de permettre l'accès à toute la population.

L'enjeu est de faciliter l'accès aux soins non programmés et aux urgences, en améliorant la pertinence des prises en charge, et l'articulation des différentes structures de soins et de proposer une réponse adaptée aux besoins de la population. L'objectif est d'éviter l'adressage non justifié des patients aux urgences. Il s'agit de proposer une prise en charge immédiate aux patients qui nécessitent des soins immédiats mais ne relevant pas d'un service d'urgence.



IL EXISTE DEUX SECTEURS CONVENTIONNÉS PAR L'ASSURANCE MALADIE :

- **Le secteur 1** regroupe les médecins qui appliquent le tarif conventionnel, c'est-à-dire le tarif fixé par la Sécurité sociale
- **Le secteur 2** regroupe les médecins qui fixent eux-mêmes leurs tarifs : ils sont conventionnés honoraires libres. L'Assurance Maladie rembourse le prix de la consultation sur la base du tarif du secteur 1. On parle de médecins pratiquant des dépassements d'honoraires.

Renforcer les soins de proximité et assurer la relève démographique

La transformation et l'adaptation du système de santé pour répondre aux enjeux démographiques du territoire passent par l'appui aux professionnels de santé et à leurs initiatives pour renforcer le décloisonnement, les coopérations pluridisciplinaires. L'ARS veille à associer et à contractualiser avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ces démarches (professionnels de santé et leurs représentants, Assurance maladie, autres services de l'État, collectivités territoriales, etc.).

1. Les nouvelles pratiques professionnelles : bilan et actions en cours

Les jeunes médecins expriment le souhait, de plus en plus largement, de passer d'un exercice individuel et isolé, à un travail en équipe pluri-professionnelle. Les nouvelles pratiques professionnelles que sont les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) ont pour enjeux d'organiser l'accès aux soins de proximité dans un contexte de démographie exigeant (démographie de la population en générale et des professionnels de santé en particulier) et de favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé sur l'ensemble du territoire mosellan.

Les objectifs de ces dispositifs :

- Structurer l'offre de soins de proximité sur l'ensemble de la Moselle
- Soutenir et développer la coordination des professionnels de santé autour des parcours patients pour éviter les ruptures de parcours
- Favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé y compris dans des secteurs ruraux ou ayant des perspectives de démographie médicale défavorable, en tenant compte de l'évolution sociologique.

Les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Elles regroupent des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, qui exercent conjointement sans rapport hiérarchique et qui ont un projet de santé commun. Ces professionnels de santé travaillent ensemble dans une logique de prise en charge coordonnée.

Les avantages pour la population

Bénéficier d'une structure locale de soins, visible et accessible pour tous, qui permette notamment d'offrir au patient un meilleur suivi, des conseils de prévention et une éducation à sa santé.

Les avantages pour les professionnels

- Travailler ensemble pour mieux s'organiser, créer un projet commun,
- Bénéficier de plus de confort et de souplesse en matière de conditions de travail, voire de revenus et mieux concilier sa vie familiale et professionnelle,
- Mettre en commun des moyens (équipements, personnels, locaux), partager des coûts de fonctionnement.

11 MSP EN FONCTIONNEMENT

- Abreshwiller
- Cuvry
- Dieuze
- Foshviller
- Goetzenbruck
- Grostenquin
- Metzervisse
- Remilly
- Saint Privat la Montagne
- Vigy

MSP – PROJET EN COURS

- Sarralbe
- Boulange
- Arzviller (vers un projet de MSPU)
- Machren

MSP EN REFLEXION

- Château Salins
- Héming
- Creutzwald

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Elles ont pour ambition de rapprocher les professionnels de santé de ville, des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux, qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre aux besoins en santé de la population. C'est donc un véritable projet de santé pour la population qui est le préalable à cette contractualisation entre les professionnels et l'ARS.

L'objectif est de « mailler » le territoire en faisant en sorte que tous les professionnels de santé, qu'ils soient issus de l'Hôpital, de la médecine de ville, du monde médico-social se coordonnent et travaillent ensemble

et en complémentarité pour que les parcours de prises en charge n'aient pas de ruptures et que les patients aient la garantie de bons soins aux bons moments, de façon adaptée et graduée.

Aujourd'hui, deux projets de CPTS sont en cours de constitution à Metz et sur Communauté de communes du Saulnois. Un autre projet est en cours de réflexion pour Thionville.

Les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA)

Elles ont pour objectifs d'apporter un soutien aux professionnels de santé pour la prise en charge des situations complexes, sans distinction d'âge ni de pathologie, à travers 3 types de services :

- information et orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de leurs territoires afin de répondre aux besoins des patients avec toute la réactivité requise: la plateforme peut par exemple identifier une aide à domicile pour un patient, orienter vers une place en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)...
- appui à l'organisation des parcours complexes, dont l'organisation des admissions et des sorties des établissements : la plateforme apporte une aide pour coordonner les interventions des professionnels sanitaires, sociaux et médico-sociaux autour du patient.
- L'appui aux professionnels de 1er recours et aux équipes hospitalières pour les admissions et des sorties des établissements est particulièrement nécessaire dans les 30 à 90 jours après la sortie, période la plus à risque pour les ré hospitalisations.
- soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination, en apportant un appui opérationnel et logistique aux projets des professionnels.

Une PTA est en cours de réflexion avec un déploiement projeté dans un premier temps sur l'axe mosellan avant extension à l'ensemble du département. Les travaux sont en cours, le calendrier sera affiné en fonction de l'avancement des réflexions. Un objectif de mise en œuvre effectif pour 2020 apparaît réaliste.

2. Le dispositif de télémédecine de la MSP de Dieuze

La télémédecine constitue une nouvelle forme d'organisation de la pratique médicale au service du parcours de soins du patient. Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer un suivi de l'état des patients.

L'ARS Grand Est conduit une politique volontariste pour encourager cette forme de pratique médicale qui, s'est traduite par un accompagnement des initiatives de terrain à travers les groupements de coopération sanitaires e-santé ou encore directement auprès des établissements.

Inauguré en automne 2017, l'implantation d'une activité de télé-médecine à la MSP de Dieuze a vu le jour afin de pallier cette carence. Le départ en retraite du seul médecin ophtalmologiste localisé à Dieuze a laissé l'arrondissement de Château-Salins sans spécialiste, sans accompagnement ophtalmologique possible pour les personnes âgées, souvent isolées, de ce secteur rural.

L'activité de télé-médecine s'inscrit comme un vecteur de désenclavement médical de ce territoire rural.

Pour les médecins libéraux en exercice sur ce secteur, il s'agit d'une prise en charge qualitative de leurs patients diabétiques (1 500) pour la détection des rétinopathies diabétiques.

Ainsi les projets de télé-médecine en lien avec la Clinique Claude Bernard (rétinographie) et le CHRU de Nancy (gériatrie, soins palliatifs, et dermatologie) sont opérationnels depuis octobre 2017.

Le rétinographe a été financé par l'Agence et l'investissement relatif au charriot mis à disposition de l'établissement, pris en charge par le groupement de coopération sanitaire (GCS) Télésanté Lorraine.

Politique locale de Santé

Les Contrats locaux de Santé (CLS)

Les contrats locaux de santé permettent, sur un territoire donné, d'associer les acteurs autour des enjeux d'un territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social et la santé environnementale. Ils déclinent la politique et les orientations définies dans le Projet Régional de Santé (PRS) en s'appuyant sur les dynamiques locales.

Conclus entre l'ARS et les collectivités territoriales, ils constituent ainsi une véritable opportunité pour une meilleure articulation avec les politiques publiques pilotées par les partenaires dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

La population, les professionnels et les institutions doivent trouver dans ce dispositif un cadre commun d'intervention garantissant une meilleure lisibilité et pérennité des actions.

En Moselle, 2 CLS sont ont été contractualisés :

- Ville de Metz
- Communauté d'agglomération Portes de France Thionville

D'autres projets de CLS sont en cours de réflexion dans le département de la Moselle.

Actions du CLS Metz

- **Exemple 1 : Qualité de l'eau à Metz / Rupt de Mad**

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM), qui alimente la ville de Metz et une partie de sa métropole, utilise pour son approvisionnement en eau potable comme ressource principale une prise d'eau de surface située à Arnaville (54) captant l'eau issue du cours d'eau du Rupt de Mad.

Depuis novembre 2016, des épisodes récurrents de pollution aux nitrates, couplés à des pics de diverses molécules de pesticides s'observent dans cette ressource. Certains de ces pics de nitrates ont atteint en eau brute (avant traitement) une valeur de 100 mg/L pour une limite de qualité fixée à 50 mg/L en eau distribuée.

Ces pics d'origine agricole sont dus aux ruissellements, pendant les fortes pluies, sur les terres agricoles de l'ensemble du bassin versant, qui lessivent les reliquats de nitrates et de pesticides.

Sur le bassin versant du Rupt de Mad, ces phénomènes récents s'expliquent par l'effet combiné de :

- conditions climatiques exceptionnelles
- la part croissante des prairies retournées et donc mises en culture (crise de l'élevage, etc...)

Afin de garantir une eau distribuée conforme aux exigences de qualité, la Ville de Metz puis le SERM ont recours à une prise d'eau de secours dans le canal de Jouy (traitement des nitrates par effet de dilution) et mettent en place simultanément un traitement complémentaire efficace sur les molécules de pesticides dans leur station de traitement de Moulins-Lès-Metz.

Les solutions à privilégier pour répondre cette problématique consiste à réajuster les pratiques agricoles sur le bassin versant de la ressource, mais aussi engager une véritable réforme des systèmes avec la mise en place de filières, labels, etc... tels que par exemple un label de viande à l'herbe avec subvention de l'Agence de l'Eau, l'agriculture biologique, les cultures bas intrants. Il est donc nécessaire de développer des systèmes de production agricole plus résilients permettant de s'affranchir des effets indésirables de l'aléa climatique sur la ressource en eau, tout en garantissant une rentabilité acceptable pour les agriculteurs concernés.

Actuellement, 3 démarches allant dans ce sens sont engagées :

- l'Agenda 21 de la Ville de Metz
- L'atelier des territoires sur le bassin versant du Rupt de Mad
- le Contrat Local de Santé de la Ville de Metz (CLS)

L'ARS est chargée de l'organisation du **contrôle sanitaire** des eaux destinées à la consommation humaine. Un programme de prélèvements et d'analyses est ainsi élaboré pour chacun des maîtres d'ouvrages intervenant dans la distribution de l'eau. Il vise à garantir un haut niveau de sécurité sanitaire des eaux fournies aux consommateurs et permet en particulier :

- de contrôler la qualité de l'eau par la réalisation d'un programme d'analyses,
- d'évaluer les risques sanitaires liés à l'eau d'alimentation lors de situations de non-conformité des eaux distribuées,
- de vérifier le fonctionnement et les conditions d'exploitation des installations de production ou de distribution d'eau,
- de faire surveiller en permanence les installations par le responsable de la production ou de la distribution d'eau,
- d'informer les différents responsables de la distribution d'eau et les consommateurs.

Ce contrôle sanitaire porte sur la recherche de différents paramètres bactériologiques mais aussi physico-chimiques comme les produits phytosanitaires.

Lorsque le suivi sanitaire décèle des situations de non-conformité aux exigences de qualité, des procédures de gestion du risque sanitaire sont prévues.

Si l'ARS estime que la situation constitue un risque pour le consommateur, elle propose au Préfet de prendre des mesures conservatoires comme **la restriction d'usage de l'eau ou l'interruption de la distribution**.

L'enjeu est de préserver la ressource en eau du bassin versant du Rupt de Mad, et développer les productions agricoles à bas niveau d'impact organisées en circuits courts en favorisant une agriculture pérenne respectueuse de la ressource en eau organisée en circuits courts au moyen d'une mission agronomique d'animation de territoire

L'ARS subventionne les démarches à hauteur 15 000 € sur 18 mois et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse 65 280 €.

Les avantages pour la population :

- Une garantie de préservation de la qualité de l'eau brute exploitée pour la production d'eau potable avec une limitation des traitements avant distribution et une maîtrise du prix.
- Des productions agricoles de meilleure qualité pour la santé organisées en circuit court.

- **Exemple 2 : Animation d'un conseil local de santé mentale (CLSM)**

Depuis novembre 2016, en préfiguration de la signature du contrat local de santé et une convention constitutive du conseil local de santé mentale a été signée avec le recrutement d'un coordonnateur à temps plein par le CH Jury.

L'enjeu est de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population du territoire messin. Ce dispositif favorise la mise en réseau des acteurs, l'animation des instances et des groupes de travail, le montage d'action et de mobilisation de financements, l'information des acteurs du territoire et l'évaluation des actions

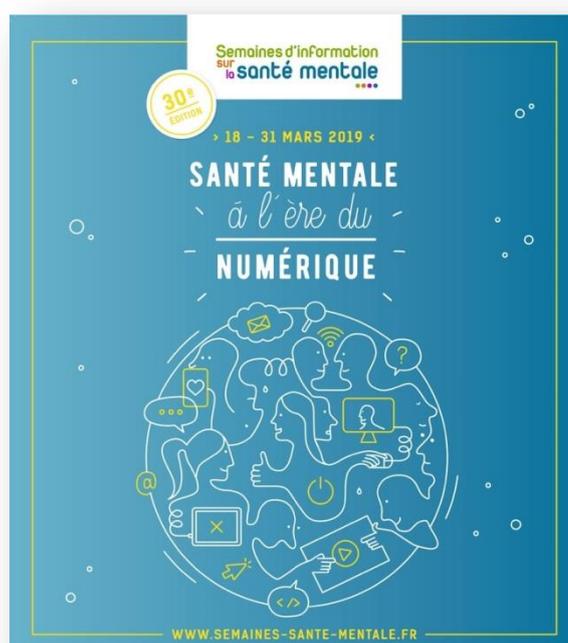
Les partenaires de ce dispositif sont la Ville de Metz, l'ARS, l'UNAFAM (Union des Amis et Familles de Malades psychiques) et les groupes d'entraide mutuelle.

Les avantages pour la population :

- Information et d'échanges avec des professionnels, des personnes malades sur des thèmes de santé mentale lors de la semaine d'information en santé mentale organisée chaque mois de mars depuis 2017 sur Metz
- Mise en place d'une action expérimentale de prévention du mal être « stopblues » à destination des adultes, portée par la Ville de Metz avec l'appui du coordinateur et des URPS médecins et pharmaciens

Les avantages pour les professionnels :

- Décloisonnement des activités et des secteurs, une coordination dédiée avec des temps de rencontre
- Lettre d'information sur les actualités avec une veille documentaire en santé mentale
- Site internet : agenda, actualités, suivi des travaux
- Mise en place d'actions fondées sur les besoins exprimés par les professionnels : un annuaire cartographié des ressources en santé mentale du territoire, des journées de sensibilisation en santé mentale mises en place depuis 2019



- Meilleure connaissance des besoins en santé mentale de la population, et meilleure visibilité et lisibilité des actions et des acteurs

Plus de 100 structures impliquées issues de secteurs variés : social, hébergement, logement, insertion

Plus de 300 abonnés à la lettre d'information

Semaine d'information en santé mentale 2018 : 14 actions, 13 partenaires et 800 participants

Actions du CLS de Thionville

- **Exemple 1 : Plan de prévention de l'obésité**

En 2015, 10,1 % des enfants âgés de 5 ans résidant dans le territoire de la Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville (CAPFT) sont en situation de surpoids ou d'obésité. Un important travail de prévention mis en œuvre auprès des écoles maternelles de Thionville montre qu'encore trop peu d'enfants pratiquent une activité physique régulière en dehors de l'école.

Le plan de prévention obésité prévoit d'agir précocement sur les comportements des enfants dès l'école primaire pour prévenir le surpoids et l'obésité. L'objectif est de renforcer les comportements favorables à la prévention et à la réduction du surpoids et de l'obésité chez l'enfant, et de renforcer les connaissances et les compétences des enfants, des familles et des professionnels sur les facteurs de risques

Ce dispositif est mis en place depuis 2016 sur la Ville de Thionville. L'objectif est de le déployer sur le territoire des communes de la communauté d'agglomération pour l'année scolaire 2019-2020.

Exemple d'actions et interventions du plan de prévention :

- distribution d'un fruit pour le goûter des enfants sur les accueils périscolaires,
- adaptation du programme pédagogique des grandes sections,
- mise à disposition d'une mallette pédagogique dans chaque école pour permettre aux enseignants de disposer d'outils d'intervention de documents d'information en santé publique,
- 5 cycles d'activité physique avec 6 séances chacune en lien avec les clubs sportifs : intervention d'éducateur sportifs en appui des enseignants,
- recueil et analyse des mesures anthropométriques des élèves de grandes sections et CE2.

L'ARS a soutenu ces actions de prévention à hauteur de 3500 € sur l'année scolaire 2017-2018. Un soutien financier pour l'année 2018-2019 en cours d'instruction.

- **Exemple 2 : Développer les compétences psychosociales des élèves de CM2 pour éviter la primo consommation de tabac**

Le baromètre santé 2017 de Santé Publique France montre que le tabagisme quotidien parmi les 18-75 ans variait de 21,3% à 32,1% selon les régions de France métropolitaine. Le Grand Est se distingue avec trois autres régions par une prévalence plus élevée que le reste du territoire, soit 30,1% de fumeurs.

L'enjeu est d'éviter la primo consommation de tabac chez les enfants élèves de CM2 avec pour objectif de développer les compétences psychosociales des élèves en amont de leur entrée en 6^e, pour les amener à repérer les situations d'influence négatives sur les premiers usages du tabac, à développer l'esprit critique face aux situations à risque, et amener les élèves à demander de l'aide et à identifier les personnes ressources.

Les interventions ont eu lieu dans les écoles primaires volontaires du secteur de Yutz et de Kuntzig sur l'année scolaire 2018-2019 avec une perspective de reconduction sur la durée du CLS.

Ce projet est porté par Centre de prévention et de formation du Comité départemental de prévention en addictologie et alcoologie, en partenariat avec l'ARS, l'Education Nationale (inspecteur d'académie, infirmière scolaire, équipes des écoles primaires volontaires), Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville

L'ARS finance de projet à hauteur de 21 350 €

